

Dossier suivi par :

Pascale FREVILLE

Conseillère technique départementale de
Service Social

Responsable départementale du SSFE

pascale.freville@ac-amiens.fr

03 44 06 45 88

Pierre-Charles PROTIN

Référent violence

pierre-charles.protin@ac-amiens.fr

03 44 06 45 94

Direction des Services

**Départementaux de l'Éducation
nationale de l'Oise**

22, avenue Victor Hugo

60025 BEAUVAIS CEDEX

Beauvais, le 08.04.2021.

L'Inspectrice d'académie,
Directrice Académique des Services
de l'Éducation Nationale de l'Oise

A

Mesdames Messieurs les chefs d'établissements

Mesdames Messieurs les Inspecteurs de

l'Education Nationale

Objet : Dispositif de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire.

Le harcèlement entre élèves est un fléau que le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse combat sans relâche. L'École de la République doit être avant tout un lieu de confiance, de respect d'autrui et de bien-être. L'article 5 de la loi pour une École de la confiance inscrit le droit à une scolarité sans harcèlement. Cela implique la structuration des actions de prévention au sein des écoles et des établissements par la formalisation des plans de prévention des violences et du harcèlement.

Je souhaite vous rappeler l'importance de la prévention et de la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire qui doit constituer une priorité pour chaque établissement scolaire et un enjeu majeur pour la réussite éducative de nos élèves.

Les actions que vous allez mettre en place prendront appui sur l'équipe ressource constituée dans chaque établissement, les personnels, les instances existantes (CESC) et les partenaires autour des axes suivants:

- Sensibiliser et diffuser la connaissance du harcèlement et de ses conséquences auprès de la communauté éducative ;
- Prévenir et former les acteurs afin de créer une culture commune de prévention, de repérage et de signalement ;
- Inciter les élèves et les familles à devenir des acteurs de la prévention et de la lutte contre le harcèlement ;
- Accompagner les victimes, les auteurs, les témoins et leurs familles respectives.

Pour la gestion des situations individuelles d'élèves victimes de harcèlement, le protocole de lutte contre le harcèlement ci-joint est le document de référence. ; il sera disponible sur la plateforme collaborative Tribu dans le « Memento Vie scolaire ». Ce protocole est non seulement un outil de travail pour vous guider dans la prise en compte de la situation, mais vous permet aussi de conserver la traçabilité des actions menées.

Il peut éventuellement vous être demandé par le référent harcèlement, s'il est saisi de la situation par la famille, le rectorat ou le ministère.

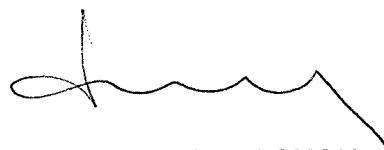
Pour le département de l'Oise, les référents « Harcèlement » désignés sont :

- **Pour le premier degré**, Madame Pascale Fréville. Conseillère technique départementale du service social. DSDEN de l'Oise.
pascale.freville@ac-amiens.fr Tel : 03.44.06.45.88.ou 45. - 06.15.03.68.69.
- **Pour le second degré**, Monsieur Guillaume Harant. Réfèrent académique. Rectorat Amiens.
guillaume.harant@ac-amiens.fr Tel : 03.22.82.39.81. – 06.76.97.01.33.

Ces personnels sont susceptibles de vous solliciter dans le cadre du traitement de ces situations et disponibles pour vous accompagner dans l'analyse et la gestion des situations.

Sachant pouvoir compter sur votre engagement et votre implication.

Merci à vos tous



Emmanuelle COMPAGNON
Inspectrice d'académie - DASEN